



Informations municipales

Janvier 2012

Bonnes * Charente

Vœux du Maire

Cette nouvelle année nous est annoncée très difficile économiquement avec les conséquences qui en résultent : chômage, précarité, incertitude sur l'avenir...

Dans cette ambiance de pessimisme général, je vous souhaite toutefois pour vous-même et vos proches une excellente santé, la réussite dans vos projets et un moral d'acier.

La vie continue, aussi nous devons garder l'espoir de jours meilleurs et resserrer plus que jamais les liens de solidarité qui nous unissent.

Retour en arrière sur 2011 :

Les projets communaux prévus au budget primitif ont été réalisés en partie :

- travaux de voirie pour un montant HT de 11 956 euros,
- acquisition d'une épareuse pour 16 855 euros HT (matériel de broyage),
- création du site internet de la commune « bonnes.fr » pour un montant de 2 000 euros HT que nous vous invitons à consulter régulièrement pour les actualités,
- achat de mobilier extérieur et intérieur pour 3 596 euros HT (tables, poubelles...),
- ensemble débroussailleuse, taille haie et perche élagueuse pour 968 euros HT.

Malheureusement, la dernière toile du retable ne sera livrée qu'en avril 2012, toujours suite aux graves problèmes de santé du restaurateur.

Nous démarrons donc cette année avec un excédent de 56 000 euros (hors reste à réaliser de 2011) qui sera repris dans le prochain budget primitif en mars.

Et pour 2012 :

Nous allons :

- terminer le Retable et entreprendre la deuxième tranche de travaux de l'église avec un taux de subvention de 67% obtenu à ce jour,
- engager l'étude de faisabilité pour les locaux du camping,
- réaliser, comme tous les ans, des travaux sur la voirie communale,
- continuer notre démarche « village de caractère » avec les services de la Région Poitou-Charentes.

Dans le cadre de notre jumelage avec Farebersviller nous recevrons une délégation de leur conseil municipal durant le long week-end de l'ascension (du 17 au 20 mai 2012).

Sur le plan culturel, nous avons sollicité les services de la Région Poitou-Charentes pour l'organisation d'une nuit romane avec un spectacle « l'Autre Bal » qui aura lieu devant l'église le samedi 18 août dans le cadre de la fête locale.

Ce spectacle, financé à 80% par la Région, viendra compléter les différents concerts de l'été organisés par nos restaurateurs, l'association AMDI, le comité des fêtes et nos amis Britanniques.

Du nouveau pour nos commerces et services :

- l'arrivée de l'institut de beauté « sublimessence » tenue par Elodie,
- l'ouverture, en fin d'année, d'une nouvelle boulangerie pâtisserie par Monsieur et Madame DURCHON avec une excellente fabrication qui attire de plus en plus de clients,
- l'installation de Madame Catherine de GUILLEBON, 7 rue du Périgord (ancienne poste) en qualité de psychologue clinicienne psychothérapeute.

Ils contribuent ainsi à l'animation de la place, ce qui fait plaisir à voir.

Je terminerai en rendant hommage à nos employés municipaux toujours dévoués, en remerciant vivement pour le travail accompli avec conscience. Merci également aux membres de nos associations qui animent tout au long de l'année notre petite commune.

Enfin, bienvenue à tous les nouveaux habitants qui ont choisi notre commune pour s'installer. Nous sommes à leur écoute et à leur disposition, comme d'ailleurs pour l'ensemble de nos administrés.

Bonne année à tous.

Nos amis les pompiers :

Comme tous les ans en fin d'année, c'est l'époque des calendriers et dans les habitudes ancrées à ce jour, nous avons celui de notre postière et des pompiers.

Lorsque l'alerte est donnée, notre commune est défendue officiellement par le Centre de Secours de Chalais, mais également par celui de Saint-Aulaye et c'est le premier arrivé sur les lieux qui intervient (en principe Saint-Aulaye car le plus près géographiquement).

Comme il ne peut y avoir deux collectes de calendrier, la commune subventionne le centre de Saint-Aulaye et ce sont les bénévoles de Chalais qui vous sollicitent. Pour en avoir parlé avec eux, ils ressentent une réticence et une méfiance de la part de nombreux administrés. Certes, les temps sont durs, mais nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil en fonction, bien entendu, de vos moyens car ce sont des bénévoles qui consacrent une partie de leur vie au service des autres au détriment souvent de leur vie familiale. Cet argent récolté sert à leurs œuvres sociales.

Pour des raisons de salubrité publique, les sacs poubelles (jaunes ou noirs) doivent être sortis la veille au soir de la collecte. En cas d'impossibilité, vous pouvez les déposer dans les bacs situés en prolongement de la place de la Mairie direction Saint-Aulaye.

Calamités agricoles : Par arrêté du 12 juillet 2011, le département de la Charente a été reconnu sinistré au titre des calamités agricoles pour les pertes de récolte sur prairies suite à la sécheresse 2011, par arrêté du 20 décembre 2011, les taux de pertes de récolte sur prairies ainsi que sur le maïs fourrager ont été respectivement reconnus à hauteur de 63% et de 10% avec un déficit fourrager limité à 1466UF/EVL. Les dossiers des éleveurs qui ont déposé une demande d'indemnisation seront automatiquement recalculés, pour les autres il faut déposer une demande avant le 31 janvier 2012 (se renseigner en Mairie ou à la Préfecture).

Le Frelon asiatique :

Ce qu'il faut savoir avant de détruire un nid :

- ✓ Il est indispensable d'être équipé d'une combinaison de protection contre les frelons avec masque, lunettes et gants.
- ✓ Le frelon asiatique étant diurne, l'opération devra se dérouler à la tombée de la nuit ou au lever du jour, ainsi la quasi-totalité de la colonie pourra être éliminée.
- ✓ La destruction des nids au cours de la journée fait augmenter considérablement les risques d'accident, les individus absents du nid ne sont pas tués et deviennent agressifs plusieurs jours durant. Ces frelons sont en mesure de reconstruire rapidement un nid à proximité.
- ✓ Si le nid est accessible, il est possible de le détruire sans utiliser d'insecticide, en bouchant le trou d'entrée avec du coton, puis en mettant le nid dans un sac avant de le détacher et de tuer la colonie par congélation.
- ✓ Les meilleures techniques de destruction actuelles utilisent une perche télescopique injectant l'insecticide. Il est indispensable ensuite de descendre le nid et de le brûler pour que les oiseaux ne consomment pas le produit en ingérant les insectes morts.
- ✓ L'usage du dioxyde de soufre en tant que biocide est interdit.
- ✓ L'opération d'élimination est difficile, voire impossible, dans le cas de nids en situation très élevée. C'est une raison supplémentaire de ne pas intervenir dans ce contexte, afin de limiter la dispersion de quantités de produits insecticides dans l'environnement.
- ✓ Il faut proscrire absolument la destruction mécanique des nids avec lance à eau ou fusil car il est impossible, de cette façon, de détruire toute la colonie. De plus, cela fait courir des risques pour le voisinage et entraîne la reconstruction immédiate d'autres nids à proximité.
- ✓ A partir de la fin novembre, vous pouvez laisser en place tout nid découvert car la colonie périclité et les nids ne sont jamais réutilisés.
- ✓ **Il est cependant préférable pour votre sécurité de faire intervenir un professionnel.**
- ✓ Déclarer les nids en mairie dans un but scientifique, la fiche de signalement sera transmise au Muséum National d'Histoire Naturelle pour inventaire national du patrimoine naturel.

Démographie 2011 :

Naissance :

Mathéo COTTIN fils de Frédéric COTTIN et d'Angélique PATRAT
le 13 janvier à Saint-Michel (16).

Félicitations aux heureux parents.

Mariages :

- Pascal CHARMILLON et Sandra Alexandra POINAUD le 27 août.
- Serge De LAPENA et Joëlle Christine CHAILLOUX le 24 septembre.

Meilleurs vœux de bonheur.

Décès :

- Madame SAINT-MARTIN Nicole Thérèse Geneviève le 03 juin à son domicile rue du Périgord.
- Madame AVERBUCHS Annie veuve FRANC le 20 juin à son domicile Impasse de Roumagou.

- Madame GRESPINET Josiane Suzanne veuve VALOIS le 12 octobre à son domicile à l'Ecurie.
 - Monsieur CARLBERG Gustaf Fredrik le 05 novembre à Saint-Aulaye.
- Toutes nos condoléances aux familles et aux proches.*
-
-

Rappel :

- Durant toute l'année, il est interdit d'éliminer des déchets par incinération sans autorisation (arrêté préfectoral N°2011276-0001 du 03 octobre 2011).
- Le stationnement des voitures dans le bourg et dans les villages ne doit pas gêner le passage des camions qui ramassent les ordures ménagères, et en règle générale, la circulation des autres usagers (secours, particuliers...).
- Il est interdit de laisser des ordures tels que sacs, papier, carton... au pied de la benne à verre, ce n'est pas un point d'arrêt pour le ramassage des ordures ménagères.
- La benne à verre sert à déposer les bouteilles et les bocaux sans couvercle, les autres sortes de verre doivent être portées en déchetterie (la commune paie ce qu'elle dépose à la déchetterie alors que pour les particuliers le dépôt est gratuit).
- Collecte des ordures ménagères : sacs jaunes tous les 15 jours le lundi matin, semaines impaires 1, 3, 5... et sacs noirs le jeudi matin.
- Si dans la semaine il y a un jour férié, la collecte des ordures ménagères est décalée d'une journée (exemple : lundi de pentecôte, la collecte s'est faite le vendredi à la place du jeudi).
- Il est interdit de jeter des ordures dans la Dronne (résidus de tonte...).
- Vous devez tenir vos animaux domestiques en laisse et ne pas les laisser faire leurs besoins sur les pelouses et autres lieux publics à moins de les ramasser.
- En agglomération, la vitesse est limitée à 50km/h et doit être adaptée à la situation et à la configuration des lieux.
- Vous devez posséder une boîte aux lettres normalisée, accessible et si possible mentionnant votre nom (pour les facteurs remplaçants).
- La levée du courrier à la boîte aux lettres située à l'extérieur de la mairie se fait à 12h30 sauf le samedi.
- Recensement miliaire : les jeunes filles ou garçons sont tenus de se faire recenser en mairie à partir de leur seizième anniversaire.
- La Trésorerie d'Aubeterre ayant fermée en fin d'année, il faut vous adresser à la Trésorerie de Chalais, 37 rue de Barbezieux, tél 05.45.98.10.17. Ouverture : lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h, vendredi de 8h à 12h. Fermé le mercredi toute la journée et le vendredi après-midi.
- Il existe à la Mairie un accès internet gratuit pour toutes les personnes de la commune.



Société de Chasse de BONNES

Le Samedi 17 mars 2012 la société de chasse organise un repas à la salle des fêtes (pour plus d'informations contacter les membres du bureau ou le Président de la Société Monsieur MOULINET)

Le Gardons Bonnois :

Les cartes de pêche sont disponibles au domicile de Jean-Claude FAURE, 27 chemin de l'Ecurie, (tél 05.45.98.56.32).
Ouverture de la truite le samedi 10 mars (casse-croûte à 9 h).

Le comité des fêtes vous présente ses meilleurs vœux.

Cette année vous retrouverez :

- le vide grenier le 06 mai 2012 (1.50 € le mètre linéaire) avec buvette et sandwichs.

- les 18, 19 et 20 août 2012, la fête patronale avec ses forains ainsi que :

- samedi soir : repas champêtre, suivi de la « nuit romane » avec spectacle de rue à partir de 21 heures.
- dimanche : concours de pêche le matin et votre traditionnel concours de pétanque à partir de 14h30.
- dimanche soir : feu d'artifice sonorisé.
- lundi après-midi : concours de belote et de coincée ainsi que jeux pour les enfants à partir de 15h.

Nous tenons à remercier tous nos bénévoles pour leur soutien et vous tous pour votre générosité.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre le 27 janvier 2012 pour notre assemblée générale à 20h30 salle de la Mairie.

Les récrés du B.A.L. (Bonnes, Aubeterre, Laprade) est une association de parents d'élèves qui contribue à la vie des écoles du RPI tant sur le plan humain que financier. Les bénéfices de l'association, résultats des manifestations, servent à l'achat de livres, matériel, jeux ou à financer des voyages.

Cette année l'association « les récrés du B.A.L. » organise plusieurs bourses aux vêtements à la salle des fêtes de Bonnes.

* Le 15 avril 2012 : bourse aux vêtements pour les enfants de 0 à 16 ans.

* Le 30 septembre 2012 : bourse aux vêtements pour adultes à partir de la taille 38.

* Le 25 novembre 2012 : bourse aux vêtements enfants de 0 à 16 ans + jouets (bon état ou état neuf).

N'hésitez pas à nous contacter : Magali RAPITEAU 06.74.88.32.83 ou Nelly CHATENET 05.45.98.56.27.



HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LA MAIRIE	Fermée le matin 13h30 – 18h30	9h00 – 12h00 13h30 – 18h30	9h00 – 12h00 Fermée l'après-midi	9h00 – 12h00 13h30 – 18h30	9h00 – 12h00 13h30 – 18h30	9h00 – 11h00 Fermée l'après-midi
LA POSTE	Fermée le matin 13h30- 15h00	9h00 – 12 h00 13h30 – 15h00	9h00 – 12h00 Fermée l'après-midi	9h00 – 12h00 13h30 – 15h00	9h00 – 12h00 13h30 – 15h00	9h00 – 11h00 Fermée l'après-midi

Permanences du Maire : samedi de 11 heures à 12 heures ou sur rendez-vous